

Soins à domicile « simples » : pourquoi, par qui, comment ?

Liliane Joannis, infirmière directrice des
soins SITEX: experte

Cédric Gillibert, MPR installé: modérateur

Objectifs

- Définir le type de soins infirmiers pour définir le type de prestataire
- Connaître le coût effectif et le financement des soins domiciliaires
- Savoir initier une prise en charge domiciliaire infirmière depuis le cabinet
- Connaître le cheminement de l'information et ses outils entre MPR et soins infirmiers
- Définir les limites des soins domiciliaires

Vignettes

- Quel prestataire de soins appelez-vous et pour quel mandat face à :
 - a) F 35 ans pyélonéphrite avec déshydratation et nausée, pas d'hospitalisation souhaitée ?
 - b) H dépressif 55 ans sans comorbidité, seul avec mauvaise observance au tt et alimentation ?
 - c) F démente 85 ans, ne se lavant plus, incontinente, ne mangeant plus que des en-cas, n'assurant plus son ménage et ses finances ?

<p>Services d'Aide et de Soins à Domicile (SASD) pour le CANTON DE GENEVE</p>		<p>Le Lien des gardes-malades 2-4 rue des Pèpières 1208 Genève Tél : 022 329 05 66</p> <p>Offrir aide et soins à domicile aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'assumer seules des actes de la vie quotidienne est la mission du Lien des gardes-malades à Genève. Il s'agit d'une association privée, non subventionnée et à but non lucratif.</p>
<p>AMBAZAGIA & DORVILLE pour la ville et le canton de Genève</p> <p>Restes à Vivre de Genève 020 10 10 10</p> <p>4, Avenue des Vignes 1211 Pâquis Genève www.restes.ch</p>	<p>Tout par un seul prestataire!</p> <p>Nos services individuels: - Soins infirmiers et de base (hygiène, etc.) - Soins et services de nuit - Aide au ménage / accompagnement - Jour et nuit, 7/7, week-end</p> <p>Tél. 022 340 40 88</p>	<p>permed</p> <p>Au service de la santé arvensiana 24h sur 24</p> <p>PERMED s'occupe depuis des années de personnes ayant besoin de soins et d'un suivi à domicile. Les prestations réalisées en PERMED s'adressent aux personnes âgées, aux personnes malades ou handicapées.</p> <p>Permed BA, rue de l'Orange 5, 1209 Genève T +41 (0)22 741 22 88, F +41 (0)22 741 22 88 genex@permed.ch www.permed.ch</p>
<p>CSI Coopérative de Soins Infirmiers</p> <p>4, Cardinal-Marcellin 36 - 1207 Carouge tel. 022 429 24 64 - Fax 022 429 24 61 www.csi.ch</p>	<p>Des infirmières indépendantes pour des soins à domicile individualisés et de qualité.</p> <p>- Expertise en soins des plaies, spécialisations en soins publics, en soins palliatifs, en diabétologie, en santé mentale et consultation en allaitement</p>	<p>PRESTI Services</p> <p>Entreprise genevoise privée de soins et de services personnalisés à domicile Tél. 022.300.66.41</p> <p>Partenaire de Presti-Mat, vente et location de matériel médical Interventions sur le Canton de Genève et en France Voisine, 7/7, 24h/24 www.presti-services.ch presti-services@bluewin.ch</p>
<p>FSASD</p> <p>L'association des services d'aide et de soins à domicile</p> <p>Les prestations sont assurées à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs annexes, ainsi que dans les structures hospitalières, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. Les prestations incluent également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'évaluer, à l'us d'orienter, les stages de dépendance des personnes, en particulier des personnes âgées, et d'élaborer un plan de soins et de soins sociaux • d'orienter les personnes vers les services de soins les plus appropriés pour répondre à leurs besoins, conformément aux procédures d'admission définies par le Canton d'Etat. <p>Les coordonnées sont disponibles sur l'Internet du Canton de Genève. 020/24 au 022 401 00 00 www.sasd.ch / fsasd@fsasd.ch</p>	<p>Avant tout, assurer son de vivre</p> <p>L'association assure des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et prélevant leur autonomie.</p>	<p>A DOMICILE</p> <p>SITEX l'hôpital à domicile</p> <p>24h/24 - 7/7 Prescription médicale indépendante www.sitexa.ch</p> <p>Pharmacie hospitalière/Soins infirmiers L'hôpital qui se déplace, l'avisé est en marche Notre mission : éviter ou raccourcir une hospitalisation Tél. 022 794 85 55 Certification ISO 9001 : 2000</p>

Un mandat médical = un prestataire ?

- Un mandat oui, plusieurs prestataires souvent !
 - FSASD : tout sous le même organisme
 - CSI, SITEX = soins infirmier; délégation pour les soins d'aide infirmière et tout aide autre (ménage...)
 - Dans tous les cas: l'infirmière est la coordinatrice et l'évaluatrice
 - Ces trois services sont subventionnés et reconnus d'utilité publique

Modifications Lamal en 2011

- Notion de contribution des assurances
- Participation du patient

Sources financières ?

- Patient : 8 à 15 Chfr/j
- Assureur : 3 tarif horaires selon type de soins
- Canton subventionne les structures par rapport à leur prix coûtant

Tarifs des prestations de soins

Evaluation et conseils
(selon art. 7 alinéa 2 lettre a OPAS)

Tarifs 2011
Fr. 79.80 l'heure

Examens et traitements
(selon art. 7 alinéa 2 lettre b OPAS)

Fr. 65.40 l'heure

Soins de base
(selon art. 7 alinéa 2 lettre c OPAS)

Fr. 54.60 l'heure

Dès le 1^{er} janvier 2011, la durée minimale facturée est de 10 minutes, puis l'unité de temps de référence est de 5 minutes.

Contribution personnelle du client

La nouvelle loi autorise les prestataires de soins à facturer aux bénéficiaires de soins une contribution journalière aux coûts s'élevant au maximum au 20 % du tarif maximum de « évaluation et conseils ».

- **Prestataires infirmiers** subventionnés =

but non lucratif, tarif conventionné

- **Prestataires de services privés** non

subventionnés (Assistance à domicile, Presti-services, Permed, lien des gardes-malades)

Participation du patient: 15,95 chf/j
décision du canton de Genève = 50%

Tarifs	Selon		RDU			
	F	E	D	C	B	A
Participation	8.-	6.40	4.80	3.20	1.60	-
Personne seule	+	38'000	33'000	28'000	23'000	18'000
Sans charge légale	>38'001	>33'001	>28'001	>23'001	>18'001	>0
Couple	+	61'000	53'000	45'000	37'000	29'000
Sans charge légale	>61'001	>53'001	>45'001	>37'001	>29'001	>0
Personne seule/couple	+	68'000	60'000	52'000	44'000	36'000
+ 1 charge légale	>68'001	>60'001	>52'001	>44'001	>36'001	>0
Personne seule/couple	+	75'000	67'000	59'000	51'000	43'000
+ 2 charges légales	>75'001	>67'001	>59'001	>51'001	>43'001	>0
Personne seule/couple	+	82'000	74'000	66'000	58'000	50'000
+ 3 charges légales	>82'001	>74'001	>66'001	>58'001	>50'001	>0
Personne seule/couple	+	89'000	81'000	73'000	65'000	57'000
+ 4 charges légales	>89'001	>81'001	>73'001	>65'001	>57'001	>0

RDU : revenu déterminant unifié, cf déclaration d'impôt

Initier une prise en charge

- **Cas a)** fax/tél SITEX, mandat = perfusion iv NaCl + KCL continue et ceftriaxone iv 1x/j
→ Prise en charge *urgente*
- **Cas b)** fax CSI, mandat = pilulier, surveillance prise ttt et alimentation → Prise en charge avec délégation à Assistance à domicile pour préparation/surveillance repas *dans la journée*
- **Cas c)** fax FSASD, mandat = soins de base (toilette, habillage) 1x/j, ménage 1x/sem, pilulier 1x/sem...
→ infirmière et aide sur place *dans 24h*

Dans tous les cas : obligation d'une
évaluation conduisant à feuille OPAS

- Convention fédérale entre prestataire des soins publics/privés et santé suisse
- Feuille OPAS dans les deux semaines = garantie de remboursement
- Outils d'évaluation = RAI, CATALOGUE ASSASD
 - RAI = complet et complexe (ex: FSASD)
 - ASSASD = vise à l'essentiel, simple (ex: SITEX)

Quel temps pour quelle prestation ?

→ Catalogue des actes: comme TARMED !

Accompagner, garder, être présent (soins)

- accompagner et garder le client pendant un laps de temps fixé à l'avance

11'

Consultation médecin au sujet du client

- informer le médecin traitant des conclusions et opinions du service au sujet du client, afin d'assurer sa prise en charge et son traitement de façon interdisciplinaire
- examiner la situation du client avec le médecin
- actualiser les prescriptions médicales

5'

Etablir la relation, informer, motiver (soins)

- informer, instruire, stimuler et encourager le client et ses proches à ce qu'il retrouve plus d'indépendance dans les activités courantes ou comment il peut contribuer à se maintenir en santé
- formuler les informations sous une forme compréhensible par le client (au besoin)

15'

Instructions/conseils au sujet des soins

- instructions/conseils au client ou à ses proches en vue de l'acquisition de la capacité à accomplir certains soins (par ex : faire un pansement, une injection du type Fraxiparine ou insuline pour diabétique, des exercices respiratoires, les soins de stomie ou de cathéter, le contrôle des symptômes et leur documentation, etc.)
- vérifier que ces instructions ont été comprises et correctement appliquées

60'

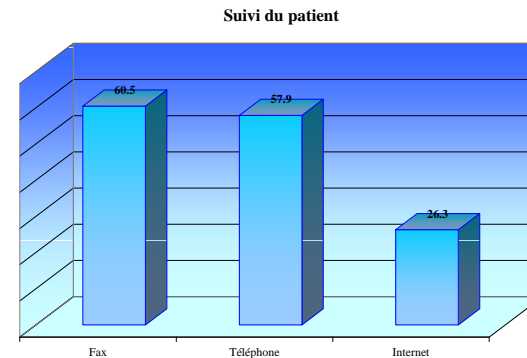
Première évaluation (soins)

- évaluation à l'aide des formulaires en vigueur à la FSASD
- récolte supplémentaire de données relatives à l'anamnèse

Comment chemine l'information entre MPR et infirmière ?

- Forme orale ou écrite (fax ou internet via logiciel Medlink) pour *transmettre* un suivi (constantes), pour modifier des soins existants
- Forme écrite nécessaire pour *quittancer* un ordre de soins ou de ttt : papier/fax encore indispensable...

Quel moyen de communication préfèrent les médecins ?



Limite des soins domiciliaires

- Pas de convention ou limite légale !
- En deçà de 30-40h/mois de soins infirmiers = accepté par assureur, au delà = justification
- En pratique 3 passages infirmiers et 3 passages d'aide soignante/j = maximum dans situation à court/moyen terme
- Lamal précise une notion d'économicité

Messages

- Prestataire de soins choisi selon complexité du mandat
- Sources de financement: état > assureur > patient
- Moyens de communication souples, mais quittance = écrite... tout informatique sera pour demain !
- Pas de limite claire de soins domiciliaires, assureur décide...

Sources

- OPAS (ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins):
http://www.admin.ch/ch/f/rs/c832_112_31.html
- Convention ASI (association des infirmiers)/ assureurs: http://www.sbk-asi.ch/webseiten/francais/4freiberufliche_pfleger/pdf/Administrativvertrag_SBK-tarifsuisse_2012_03_f.pdf
- ASSAD (association suisse des soins a domicile):
<http://www.spitex.ch/?lang=fr>